

RAPPORT DU PRÉSIDENT

du jury du concours

d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe

Session 2024

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ ...	111
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ	123
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	188
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	20
10 - LES REMARQUES DU JURY	25

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	2023				2024			
Concours	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Tous concours	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Tous concours
Nombre de postes	34	16	5	55	45	21	4	70
Candidats admis à concourir	442	130	14	566	484	96	13	593
Candidats présents épreuve écrite	325		8	333	372	80	12	464
% présents « écrit » / admis à concourir	73.5%		57%	73%	76.8%	83.3%	92.3%	78.24%
Moyenne épreuve écrite	12.35		8.41		12.37	11.43	15.38	
Seuil d'admissibilité	14.00		9.5		14.5	11	14.5	
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	92		4	96	82	42	9	
% admissibles / candidats présents « écrit »	28%		50%		22%	52.5%	75%	
Candidats présents épreuve orale	91	116	4	211	81	40	9	
% présents « oral » / admissibles»	99%	89%	100%		98,7%	95,2%	100%	
Moyenne épreuve orale	12.69	11.52	16.50		13.01	11.84	11.22	
Seuil d'admission	14,84	16,00	12,50		14	12,42	13,92	

Concours organisé pour les besoins des collectivités des départements de la Drôme et de l'Isère.

En application **du décret 2023-1134 du 4 décembre 2023**, la session 2024 est la première organisée comportant une épreuve écrite d'admissibilité pour la voie interne.

2 – PLANNING

Nombre de postes ouverts : 70

Interne	Externe	3 ^{ème} concours
21	45	4

Début des retraits de dossiers	09 avril 2024
Fin des retraits de dossiers	15 mai 2024
Date limite de dépôt des dossiers	23 mai 2024
Épreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 16 octobre 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 28 novembre 2024	Jury des admissibilités <i>A partir de 10h00 (prévoir 2h00)</i>	
11, 12 et 13 février 2025	Épreuves orales d'admission <i>(Toute la journée jusqu'à 18h)</i>	
Jeudi 20 février 2025	Jury des admissions <i>A partir de 10h00 (prévoir 2h00)</i>	

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 29 octobre 2024	Réunion d'informations - correction et remise des copies <i>A partir de 10h00 (prévoir 2h00)</i>
Lundi 18 novembre 2024	Retour de l'ensemble des copies au service concours

Diffusion des résultats d'admissibilité	Vendredi 29 novembre 2024
Diffusion des résultats d'admission	Vendredi 21 février 2025

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom	Qualité
DE SMEDT Imen	Élue, adjointe, Saint Marcellin
MUNOZ Josette	Élue, adjointe, La Tronche Vice-Présidente du jury
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Commune de Bièvre Est Président du jury
BABIN Frédéric	Personnalité qualifiée, Directeur pôle enfance jeunesse et scolaire, Saint Ismier
BAGOU Patricia	Personnalité qualifiée, Responsable service éducation, l'Isle d'Abeau
GALLET Jean Charles	Personnalité qualifiée, Directeur Général des Services, retraité
BEDON Fabrice	Fonctionnaire, Directeur adjoint éducation jeunesse, Grenoble
FAURE Catherine	Fonctionnaire, Directrice CCAS, Valence
FIGUIER Ghislaine	Représentante du personnel

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES

Les concours interne, externe et troisième concours d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés de 2^{ème} classe des écoles maternelles comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Concours externe	<u>Epreuve d'admissibilité :</u> Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient 1). <u>Epreuve d'admission :</u> Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 minutes ; coefficient 2).
Interne et 3^{ème} concours	<u>Epreuve d'admissibilité :</u> Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient 1). <u>Epreuve d'admission :</u> L'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel des conditions d'admission à concourir :

Concours externe :

- Être titulaire du CAP accompagnant éducatif petite enfance,
- une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives,
- décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme ou reconnaissance de l'expérience professionnelle.

42 dossiers du concours externe ont été rejetés pour les raisons suivante :

- 37 candidats n'ont transmis aucune pièce,
- 4 candidats ne possèdent pas le bon diplôme,
- 1 candidat ne possède pas la nationalité française ou européenne.

Concours interne :

- Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs (périodes de contractuel, stagiaire et titulaire) effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique,
- Être en activité à la clôture des inscriptions.

32 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivante :

- 20 candidats n'ont transmis aucune pièce,
- 1 candidat n'était pas en activité à la clôture des inscriptions (disponibilité),
- 11 candidats ne justifient pas de l'ancienneté requise,

3^{ème} concours :

- Justifier de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le secteur privé, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

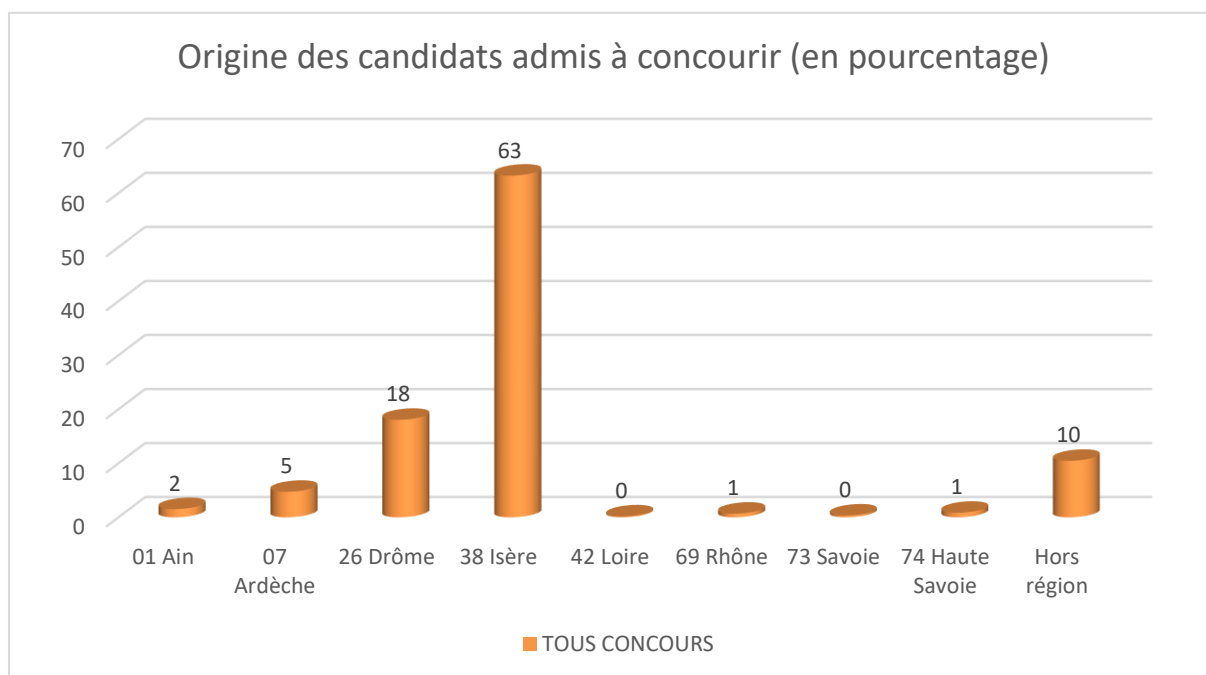
La durée du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation est décomptée dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

13 dossiers 3^{ème} concours ont été rejetés pour les raisons suivante :

- 8 candidats n'ont transmis aucune pièce,
- 4 candidats sont agent public,
- 1 candidat ne justifie pas de l'ancienneté requise,

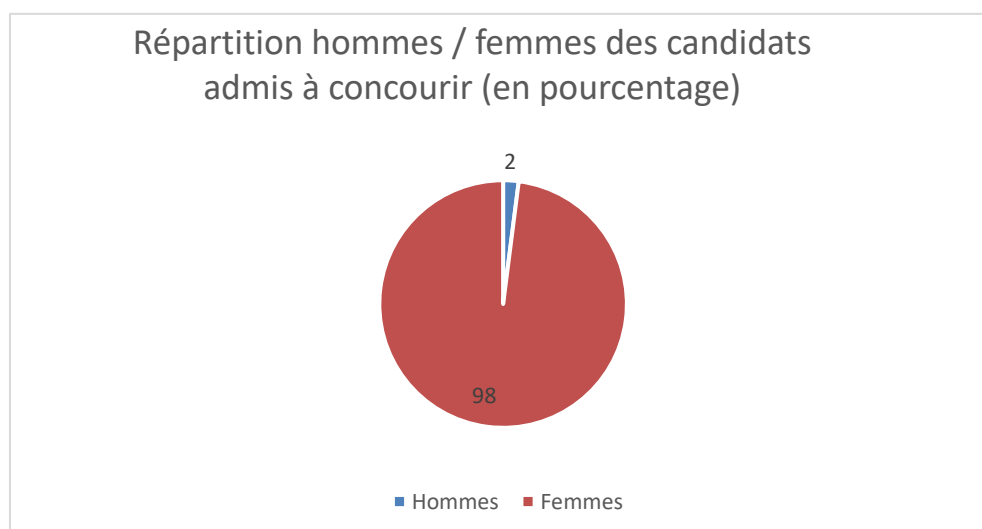
ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par départements	Tous concours
01 Ain	2%
07 Ardèche	5%
26 Drôme	18%
38 Isère	63%
42 Loire	0%
69 Rhône	1%
73 Savoie	0%
74 Haute Savoie	1%
Hors Région	10%



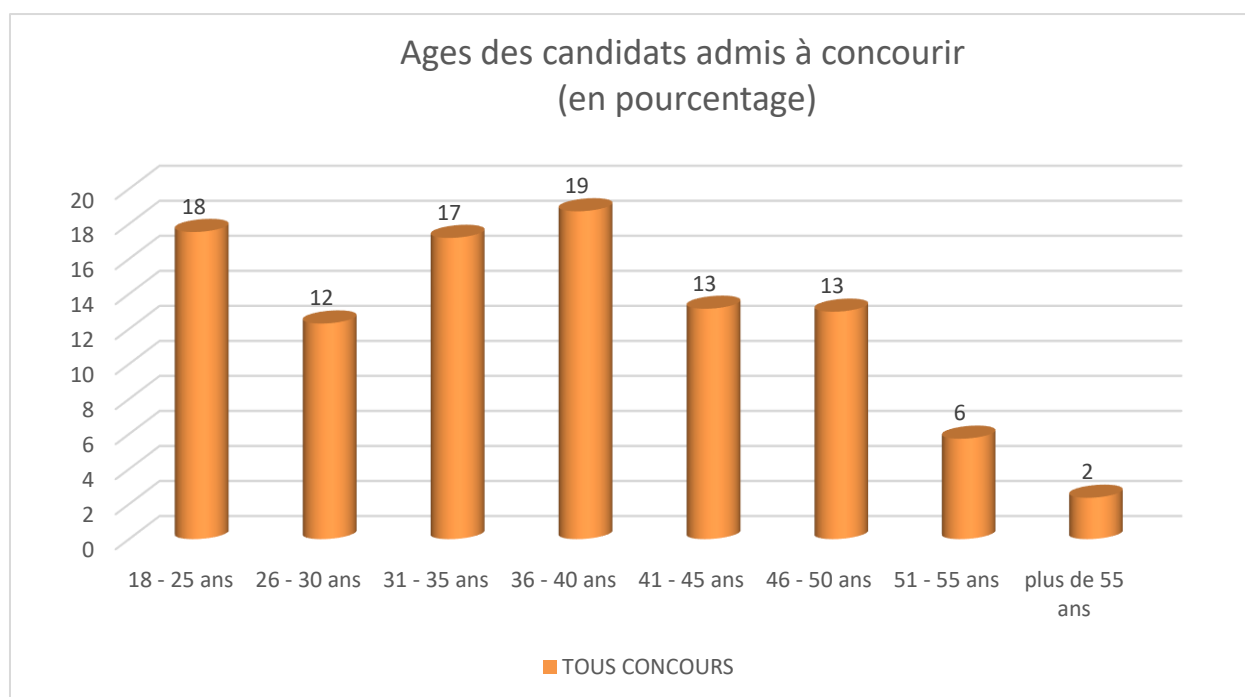
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Répartition hommes/femmes	Tous concours
Hommes	2%
Femmes	98%



RÉPARTITION PAR AGE

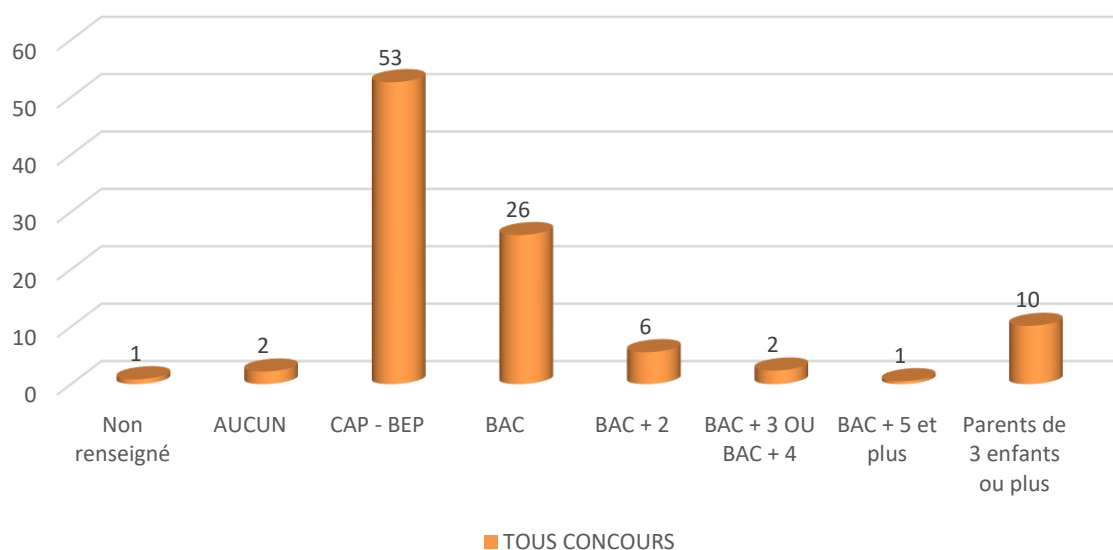
Age des candidats	Tous concours
18 - 25 ans	18%
26 - 30 ans	12%
31 - 35 ans	17%
36 - 40 ans	19%
41 - 45 ans	13%
46 - 50 ans	13%
51 - 55 ans	6%
plus de 55 ans	2%



NIVEAU D'ÉTUDES

Niveau d'études des candidats	Tous concours
Non renseigné	1%
AUCUN	2%
CAP - BEP	53%
BAC	26%
BAC + 2	6%
BAC + 3 ou + 4	2%
BAC +5	1%
Parent de 3 enfants ou plus	10%

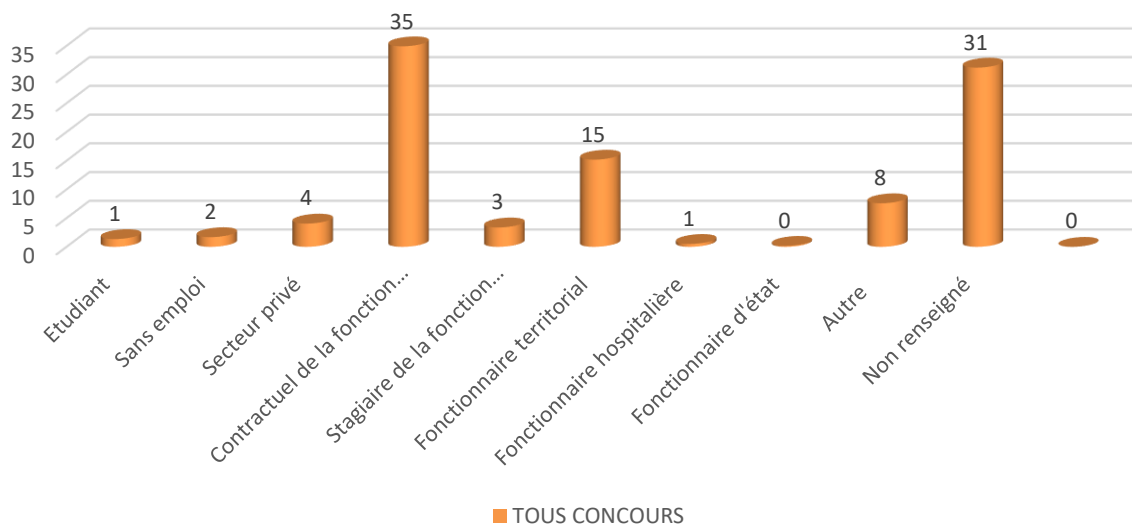
Niveau d'étude des candidats admis à concourir (en pourcentage)



SECTEUR D'ACTIVITÉ

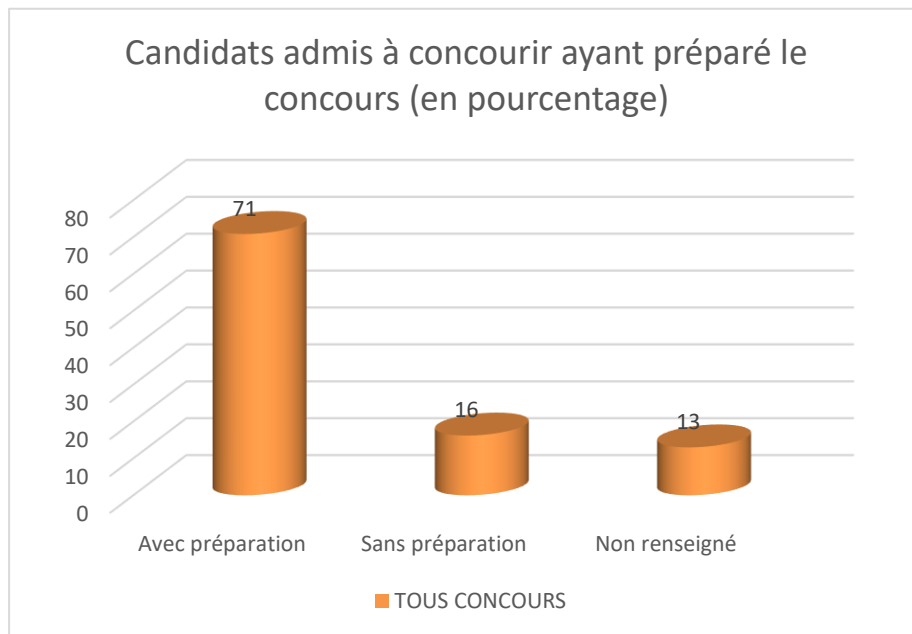
Secteur d'activité des candidats	Tous concours
Etudiant	1%
Sans emploi	2%
Secteur privé	4%
Contractuel de la fonction publique	35%
Stagiaire de la fonction publique	3%
Fonctionnaire territorial	15%
Fonctionnaire hospitalière	1%
Fonctionnaire d'état	0%
Autre	8%
Non renseigné	31%

Secteur d'activité des candidats admis à concourir (en pourcentage)



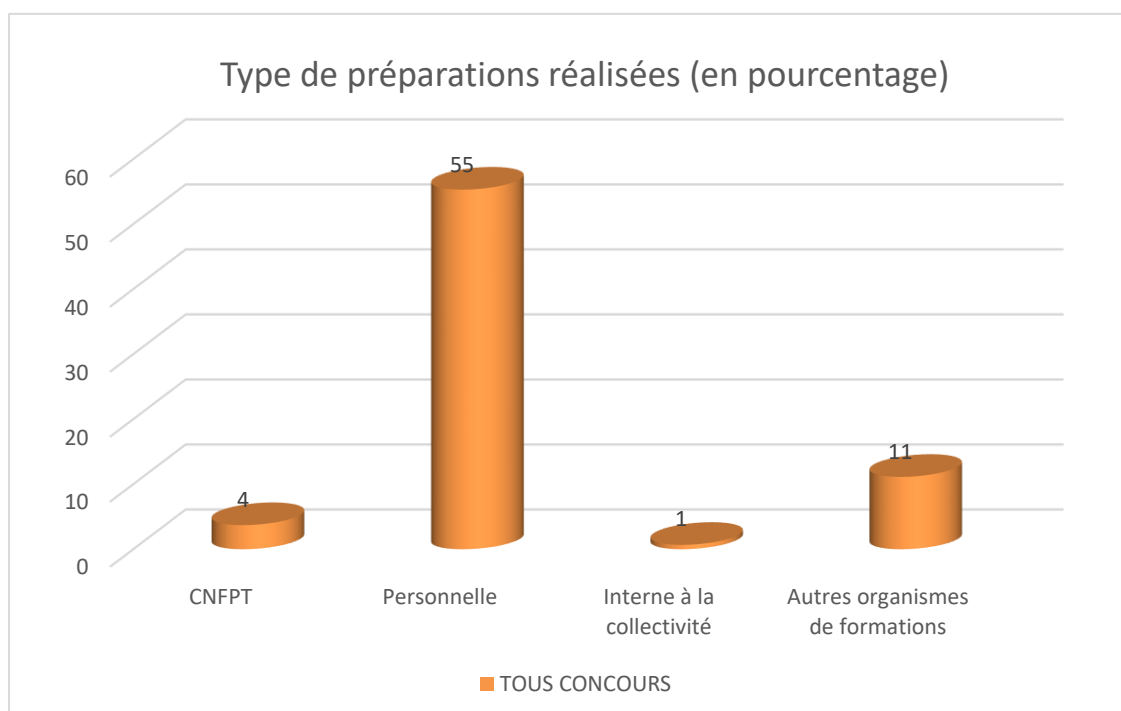
CANDIDATS DÉCLARANTS S'ÊTRE PRÉPARÉ

Préparation	Tous concours
Oui	71%
Non	16%
Non renseigné	13%



TYPES DE PRÉPARATION

TYPE DE PRÉPARATION	Tous concours
CNFPT	4%
Personnelle	55%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formation	11%



6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A – Le concours externe

L'épreuve écrite d'admissibilité

Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient : 1).

372 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité, soit 76,8 % des candidats admis à concourir.

Session 2024 :

Epreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
QCM	112	5.5	18.5	12.37	14.5

Le jury a retenu **82 candidats** pour passer l'épreuve orale.

Rappel session 2023 :

Epreuves	Présents	Moyenne
QCM	325	12.35
Seuil d'admissibilité	14.00	

B – Le 3^{ème} concours

L'épreuve écrite d'admissibilité

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient : 1).

12 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité, soit 92,3 % des candidats admis à concourir.

Session 2024 :

Epreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
3 à 5 questions	1	11.25	18	15.38	14.5

Le jury a retenu **9 candidats** pour passer l'épreuve orale.

Rappel session 2023 :

Epreuves	Présents	Moyenne
3 à 5 questions	12	8.41
Seuil d'admissibilité	9.50	

C – Le concours interne

L'épreuve écrite d'admissibilité

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient : 1).

80 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité, soit 83,3 % des candidats admis à concourir.

Session 2024 :

Epreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
3 à 5 questions	16	5.25	18	11.43	11

Le jury a retenu **42 candidats pour passer l'épreuve orale**.

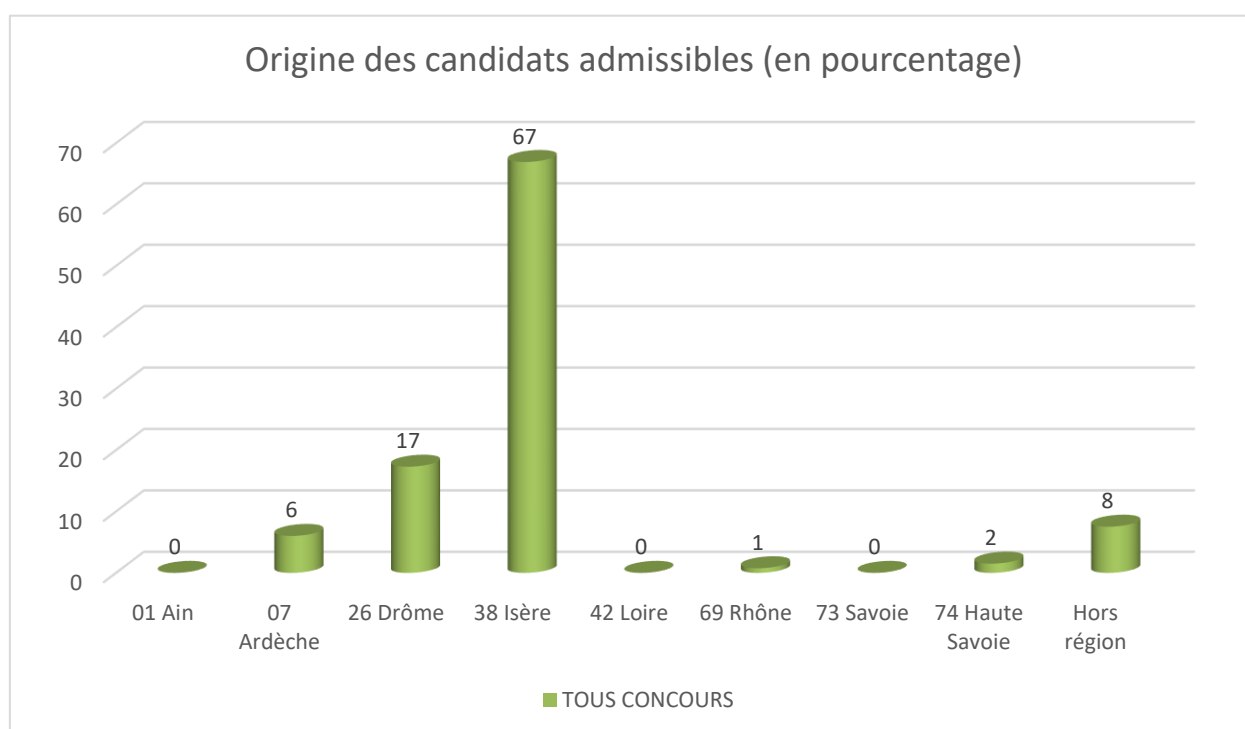
Rappel session 2023 :

La session 2024 est la première comportant une épreuve écrite d'admissibilité pour le concours interne.

7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

ORIGINE DES CANDIDATS

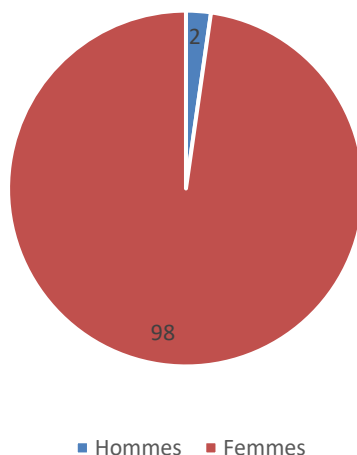
Origine des candidats par départements	Tous concours
01 Ain	0%
07 Ardèche	6%
26 Drôme	17%
38 Isère	67%
42 Loire	0%
69 Rhône	1%
73 Savoie	0%
74 Haute Savoie	2%
Hors Région	8%



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Répartition hommes/femmes	Tous concours
Hommes	2%
Femmes	98%

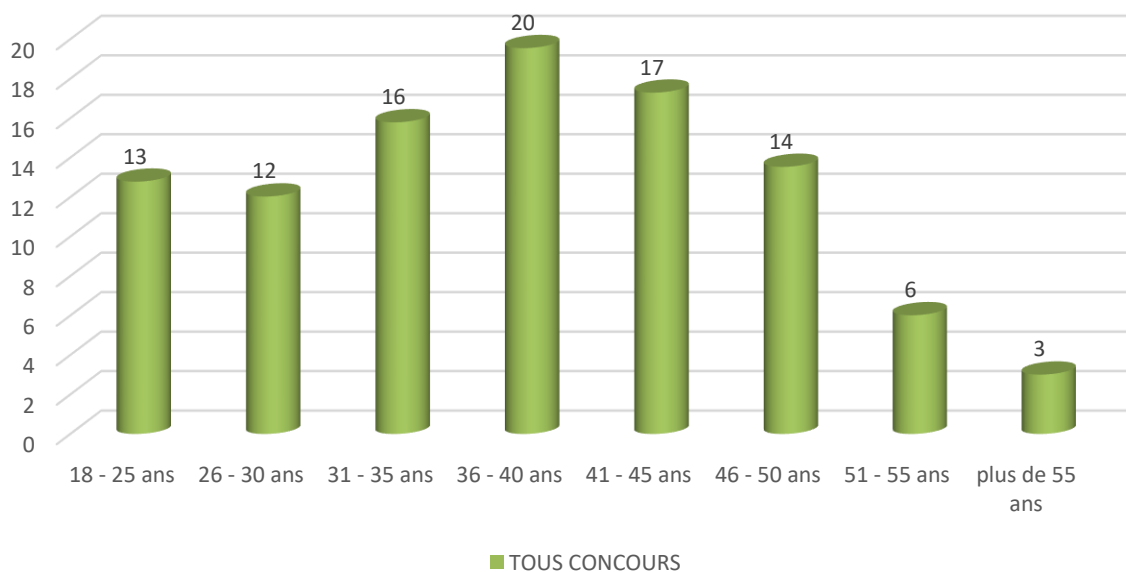
Répartition hommes / femmes des candidats
admissibles
(en pourcentage)



RÉPARTITION PAR AGE

Age des candidats	Tous concours
18 - 25 ans	13%
26 - 30 ans	12%
31 - 35 ans	16%
36 - 40 ans	20%
41 - 45 ans	17%
46 - 50 ans	14%
51 - 55 ans	6%
plus de 55 ans	3%

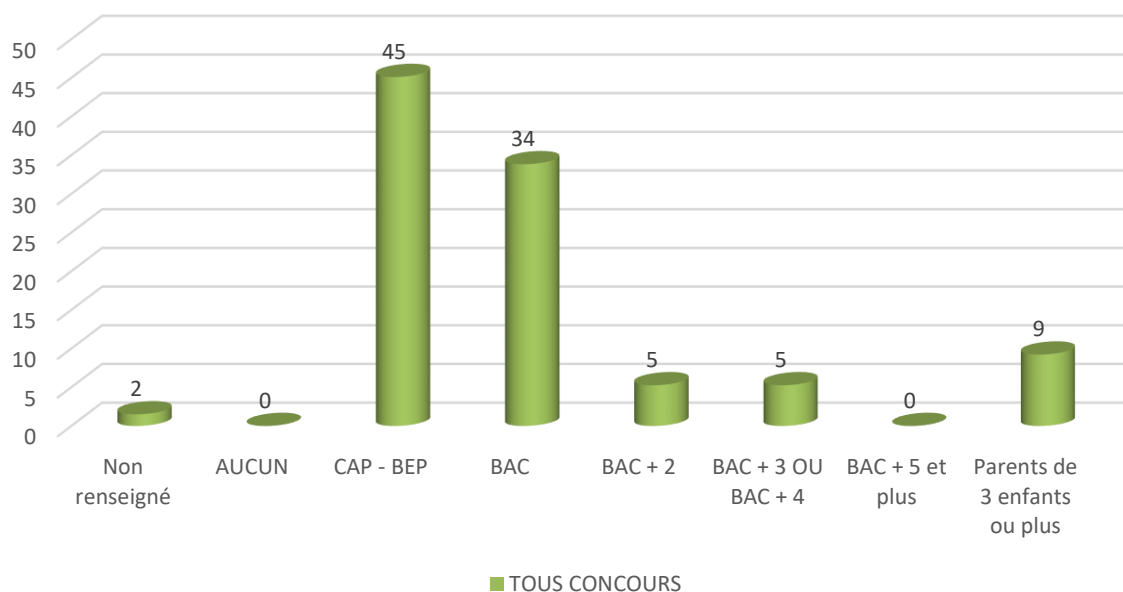
Âges des candidats admissibles (en pourcentage)



NIVEAU D'ÉTUDES

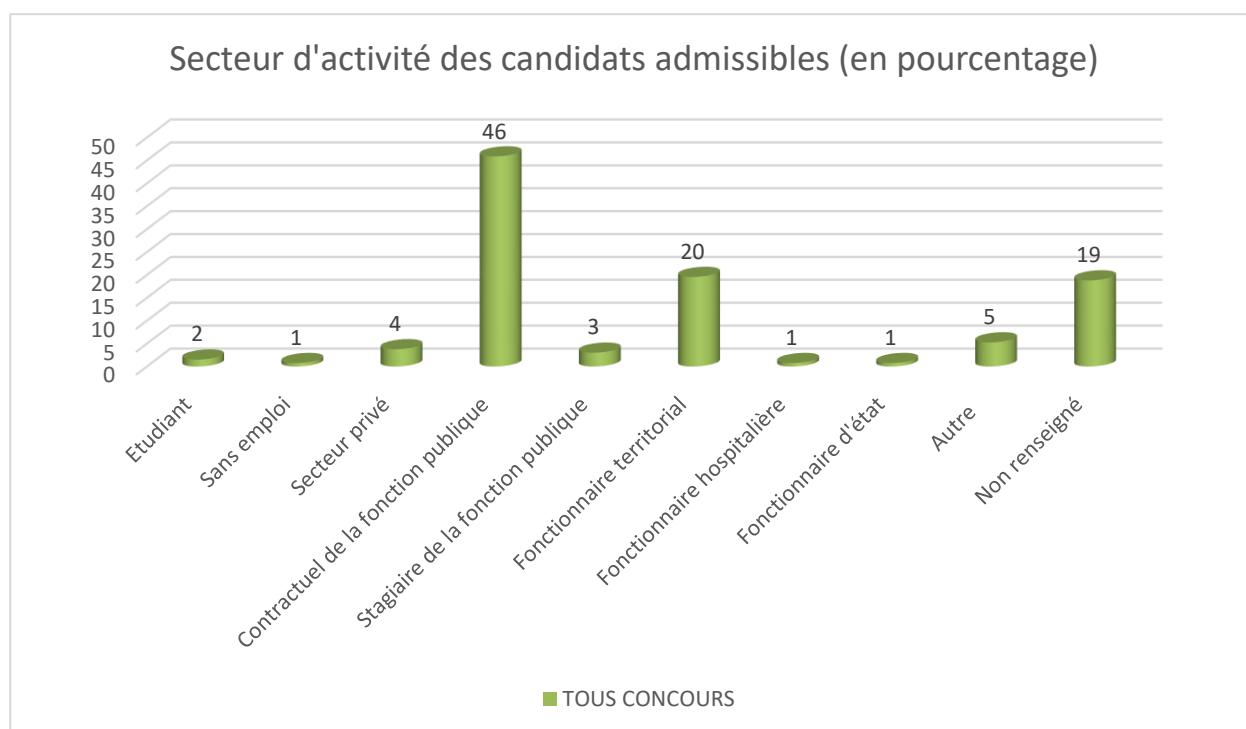
Niveau d'études des candidats	Tous concours
Non renseigné	2%
AUCUN	0%
CAP - BEP	45%
BAC	34%
BAC + 2	5%
BAC + 3 ou + 4	5%
BAC +5	0%
Parent de 3 enfants ou plus	9%

Niveau d'étude des candidats admissibles (en pourcentage)



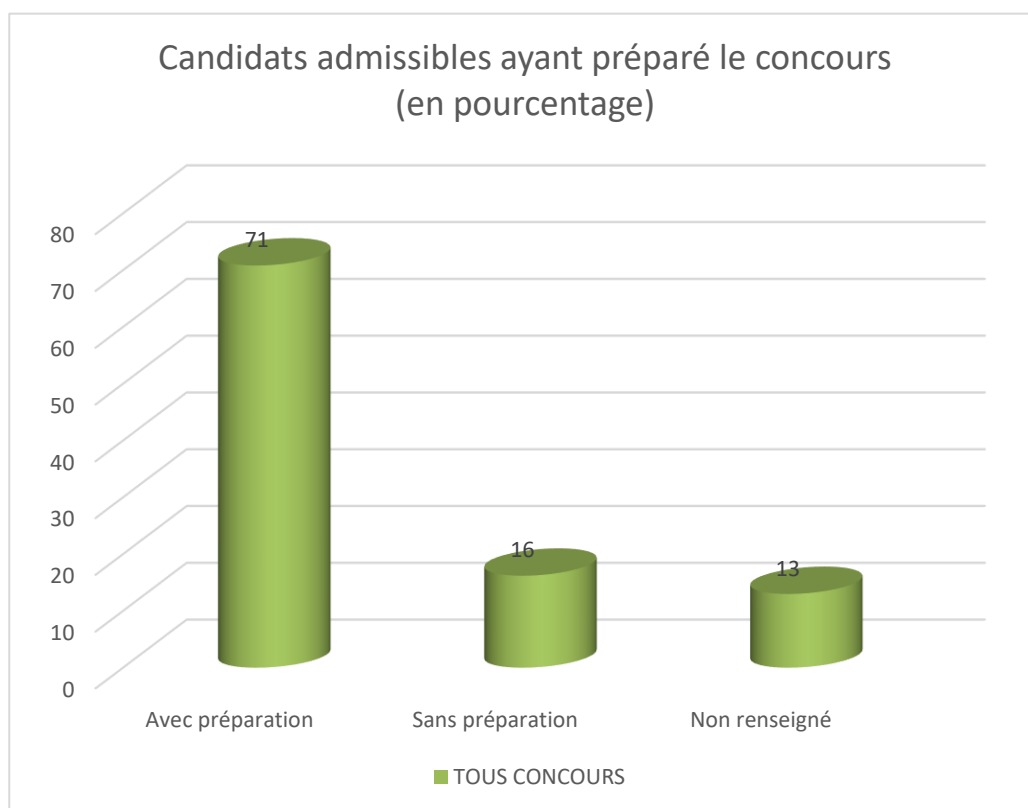
SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité des candidats	Tous concours
Etudiant	2%
Sans emploi	1%
Secteur privé	4%
Contractuel de la fonction publique	46%
Stagiaire de la fonction publique	3%
Fonctionnaire territorial	20%
Fonctionnaire hospitalière	1%
Fonctionnaire d'état	1%
Autre	5%
Non renseigné	19%



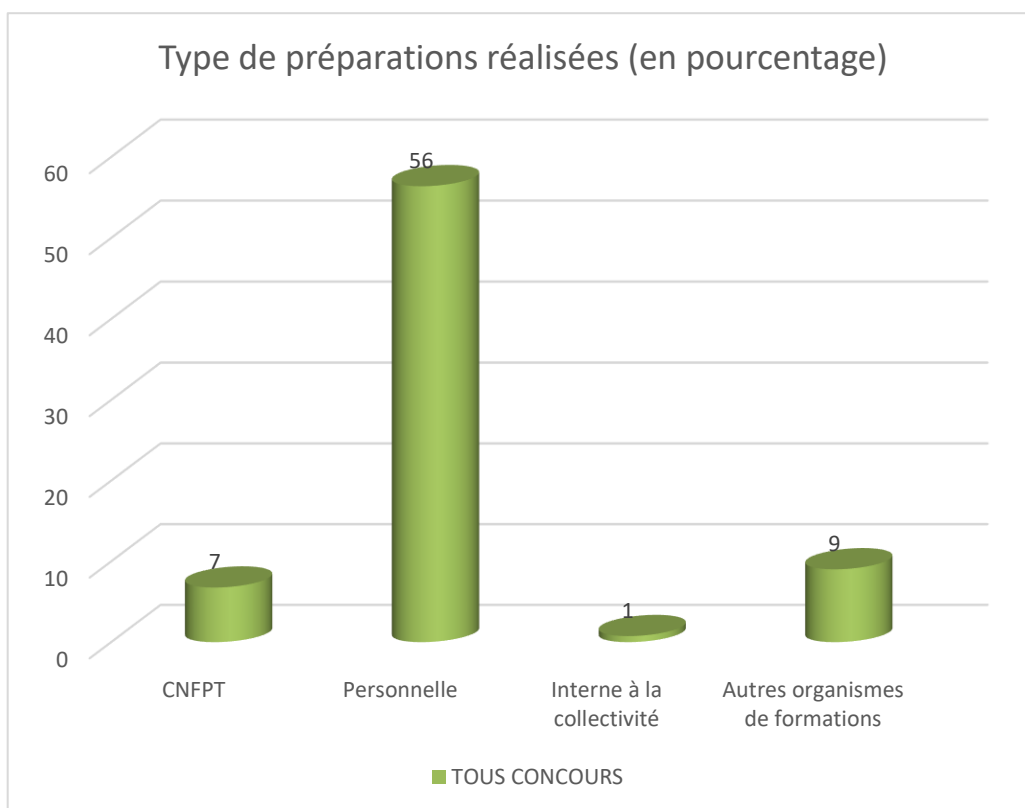
CANDIDATS DÉCLARANTS S'ETRE PRÉPARÉ

Préparation	Tous concours
Oui	73%
Non	14%
Non renseigné	13%



TYPES DE PRÉPARATION

TYPE DE PRÉPARATION	Tous concours
CNFPT	7%
Personnelle	56%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formation	9%



8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A – Le concours interne

Cette épreuve consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 2).

Session 2024 :

Epreuve	Admis à concourir	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	42	2	5	19	11.84	12,42

Rappel session 2023 :

<i>Epreuve</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Absents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	<i>130</i>	<i>14</i>	<i>3</i>	<i>18</i>	<i>11.52</i>	<i>16.00</i>

B – Le concours externe

Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

Session 2024 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	82	1	5	19	13.01	14

Rappel session 2023 :

<i>Epreuve</i>	<i>Admissibles</i>	<i>Absents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	<i>92</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>20</i>	<i>12.69</i>	<i>14,84</i>

C – Le 3^{ème} concours

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Session 2024 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	9	0	5	17	11.22	13,92

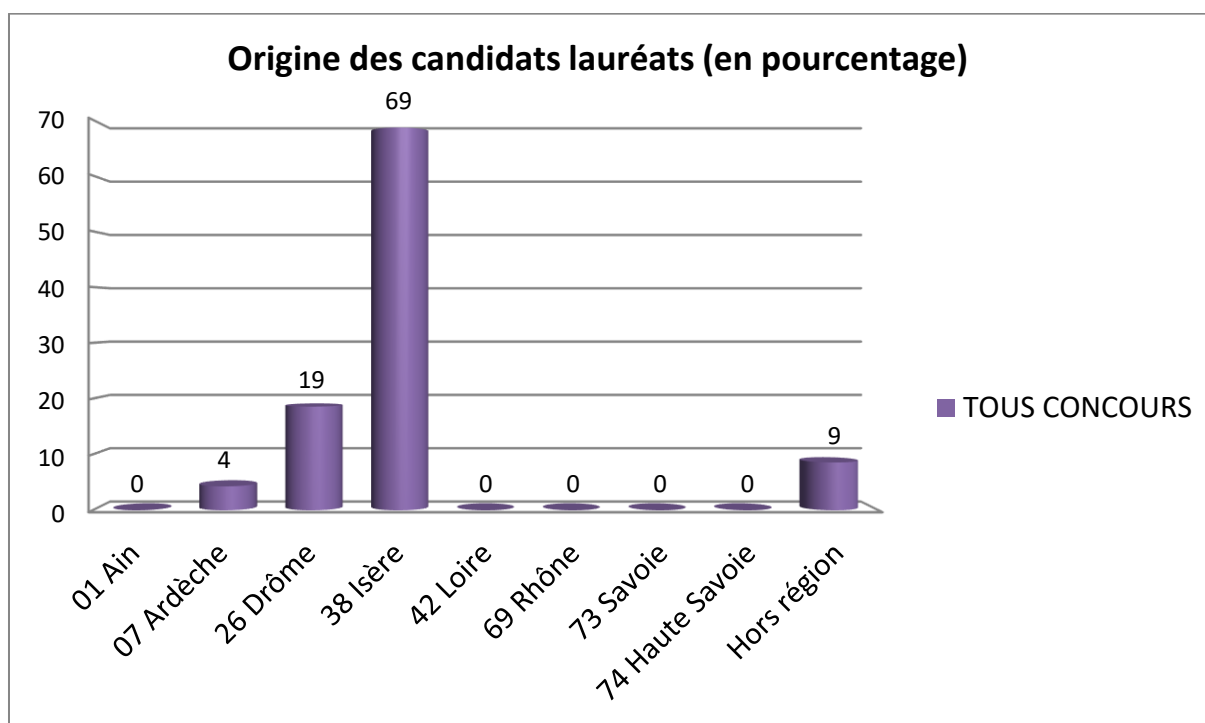
Session 2023 :

<i>Epreuve</i>	<i>Admissibles</i>	<i>Absents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>14</i>	<i>19</i>	<i>16.50</i>	<i>12,50</i>

9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

ORIGINE DES CANDIDATS

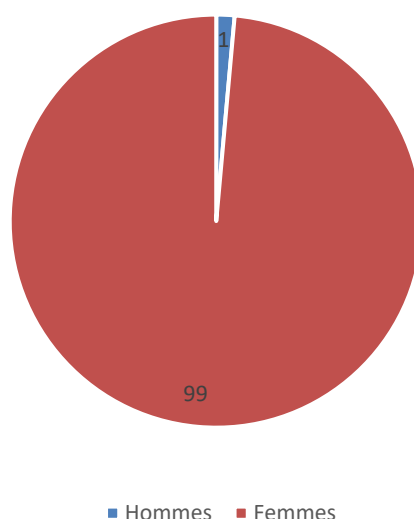
Origine des candidats par départements	Tous concours (%)
01 Ain	0%
07 Ardèche	4%
26 Drôme	19%
38 Isère	69%
42 Loire	0%
69 Rhône	0%
73 Savoie	0%
74 Haute Savoie	0%
Hors Région	9%



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Répartition hommes/femmes	Tous concours (%)
Hommes	1%
Femmes	99%

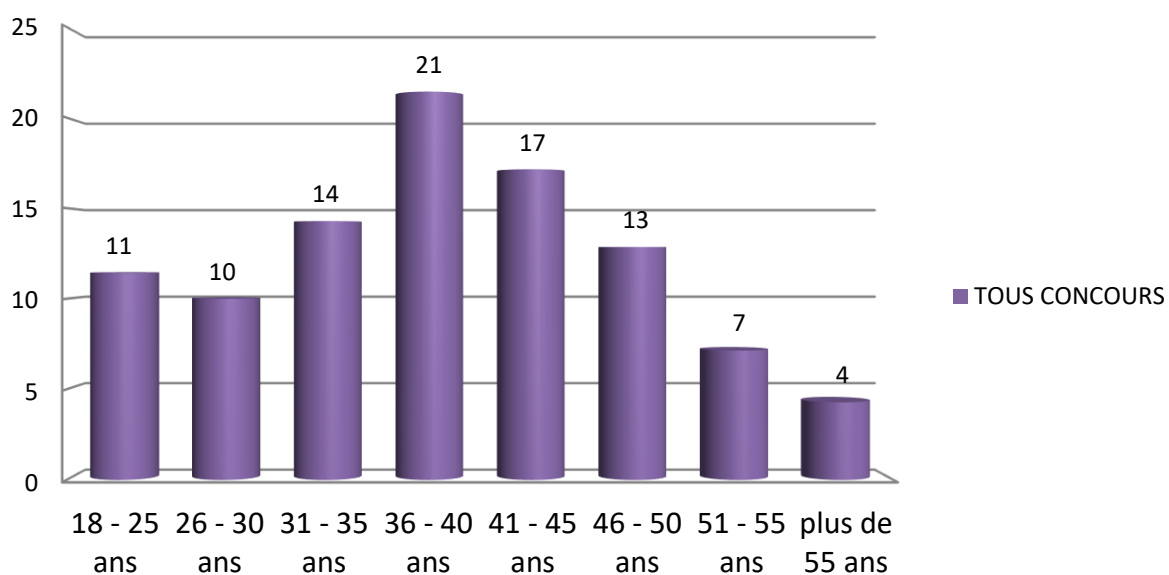
Répartition hommes / femmes des candidats lauréats
(en pourcentage)



RÉPARTITION PAR AGE

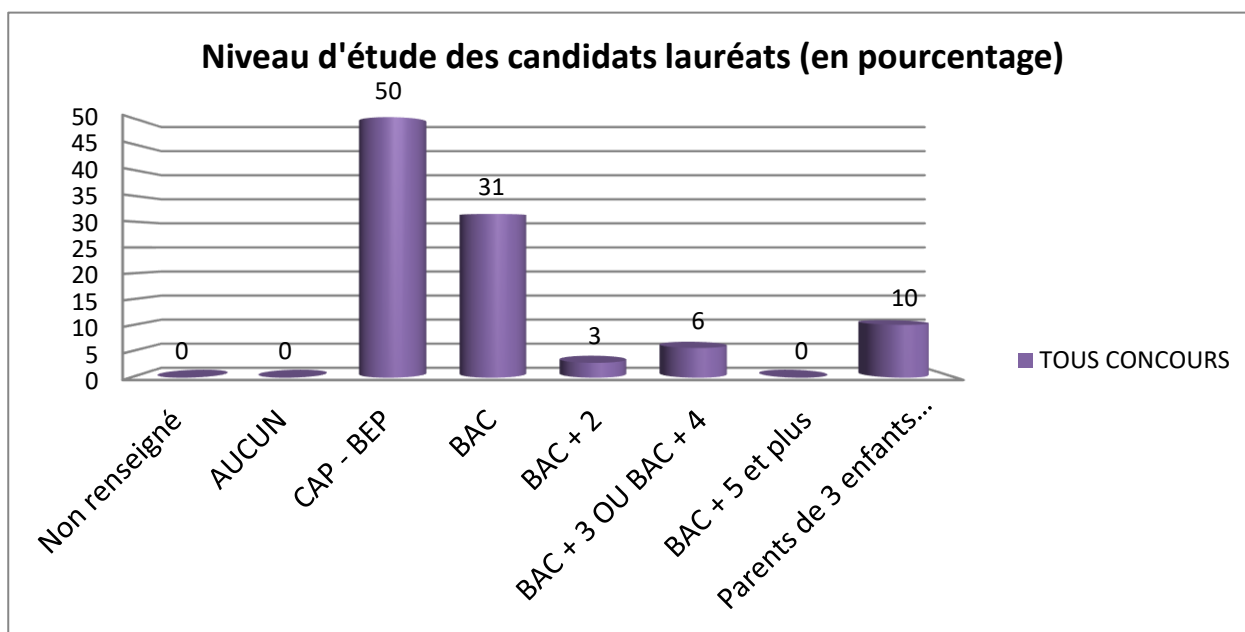
Age des candidats	Tous concours (%)
18 - 25 ans	11%
26 - 30 ans	10%
31 - 35 ans	14%
36 - 40 ans	21%
41 - 45 ans	17%
46 - 50 ans	13%
51 - 55 ans	7%
plus de 55 ans	4%

Ages des candidats lauréats (en pourcentage)



NIVEAU D'ÉTUDES

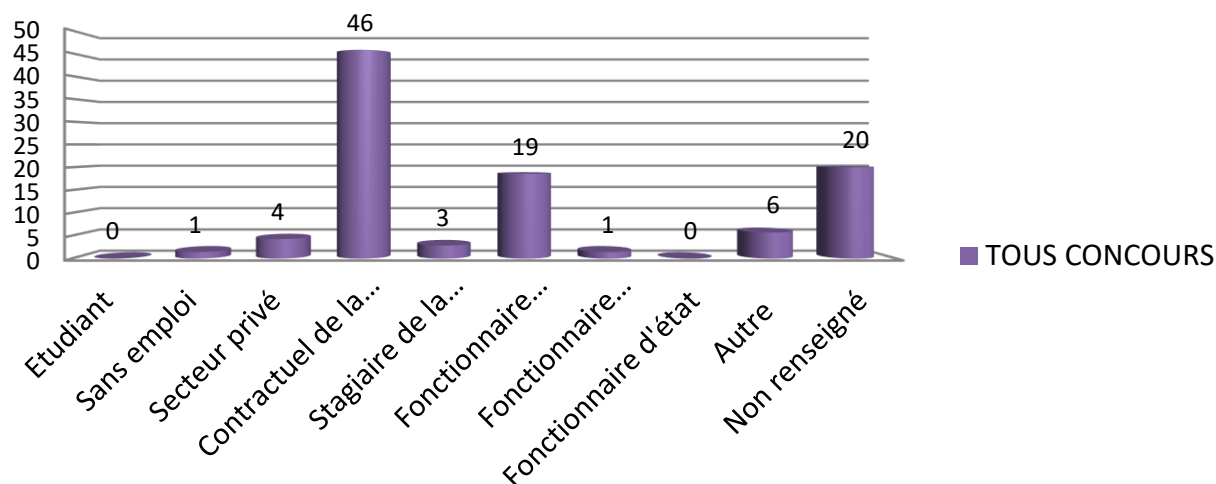
Niveau d'études des candidats	Tous concours (%)
Non renseigné	0%
AUCUN	0%
CAP - BEP	50%
BAC	31%
BAC + 2	3%
BAC + 3 ou + 4	6%
BAC + 5	0%
Parent de 3 enfants ou plus	10%



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité des candidats	Tous concours (%)
Etudiant	0%
Sans emploi	1%
Secteur privé	4%
Contractuel de la fonction publique	46%
Stagiaire de la fonction publique	3%
Fonctionnaire territorial	19%
Fonctionnaire hospitalière	1%
Fonctionnaire d'état	0%
Autre	6%
Non renseigné	20%

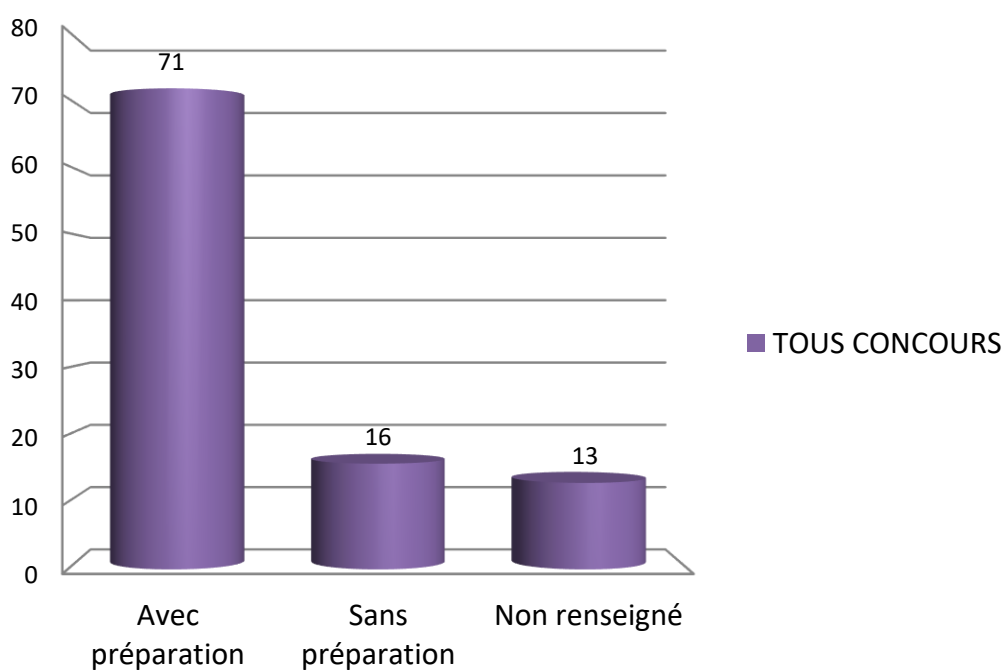
Secteur d'activité des candidats lauréats (en pourcentage)



CANDIDATS DÉCLARANTS S'ÊTRE PRÉPARÉ

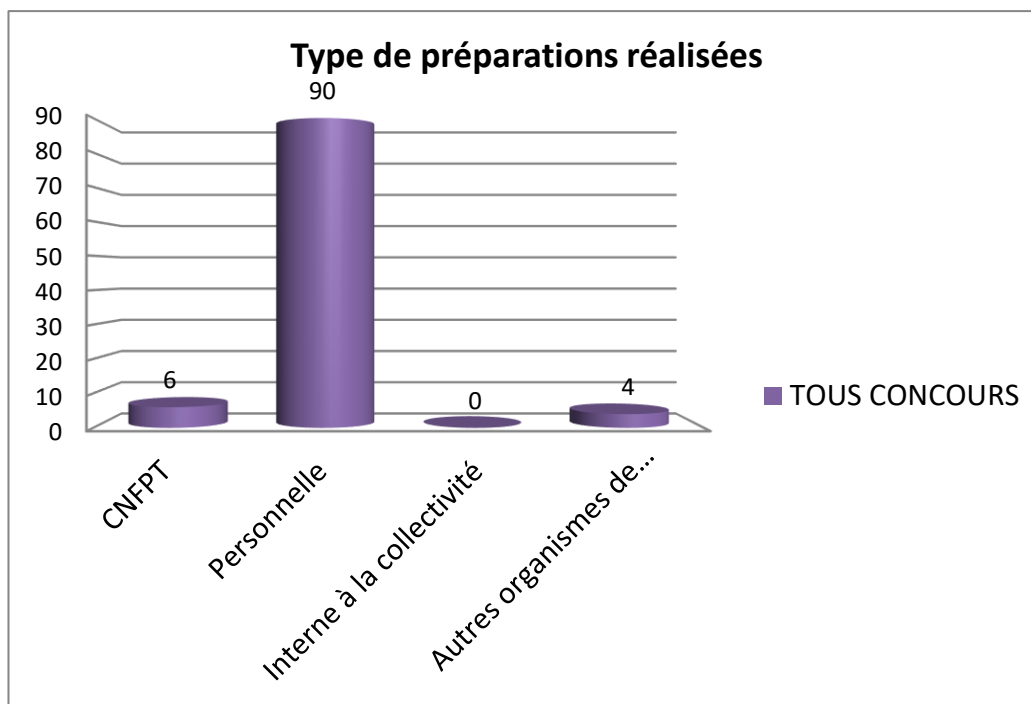
Préparation	Tous concours (%)
Oui	71%
Non	16%
Non renseigné	13%

Candidats lauréats ayant préparé le concours (en pourcentage)



TYPES DE PRÉPARATION

TYPE DE PRÉPARATION	Tous concours (%)
CNFPT	6%
Personnelle	90%
Interne à la collectivité	0%
Autres organismes de formation	4%



10 – LES REMARQUES DU JURY

Après avoir analysé les résultats des épreuves écrites et auditionné les candidats lors des épreuves orales, le jury formule les remarques suivantes :

Épreuves écrites :

- **Interne et 3^e concours :**
 - Le niveau global des candidats internes s'est révélé assez moyen, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agissait de la première année où une épreuve écrite d'admissibilité était instaurée.
 - À l'inverse, le niveau des candidats du 3^e concours s'est avéré très bon.
 - Il est apparu que de nombreux candidats internes n'avaient pas réellement préparé cette nouvelle épreuve.
 - Certaines questions ont également été mal comprises chez la plus part des candidats.
- **Externe :**
 - Le niveau des candidats externes était hétérogène.

Épreuves orales :

- Le niveau des candidats externes a été jugé très bon lors des épreuves orales.
- Chez les candidats internes, les connaissances sur le métier d'ATSEM se sont parfois révélées limitées.
- Si les candidats se sont montrés compétents dans leur domaine d'expertise, un manque d'ouverture sur d'autres thématiques pouvant les concerner a été relevé.
- La gestion des mises en situation a globalement été satisfaisante.
- Le jury a constaté une forte disparité dans le niveau de préparation des candidats.
- Une motivation importante a été perçue chez la majorité des candidats tout au long des épreuves orales.
- Les membres du jury ont souligné que l'introduction d'une épreuve écrite pour les candidats internes a constitué une réelle plus-value, se traduisant par une amélioration de leur niveau lors des oraux.